

F.F.S.B.
Comité Départemental de l'Ardèche
Commission de l'Arbitrage

Satillieu, le 9 septembre 2007

Messieurs les Arbitres du CBD 07

Objet : Arbitrage du Championnat des Clubs Sportifs N 4

Chers collègues,

Pour des raisons de calendrier et surtout d'effectif, je suis à nouveau contraint, pour cette saison, de nommer UN SEUL Arbitre sur les matchs de N 4.

Je suis bien convaincu que ce ne sont pas les conditions idéales pour un arbitrage cohérent et efficace et que cela est préjudiciable à l'image de notre Sport.

Pour que ces rencontres se déroulent de façon uniforme dans notre CBD, **vous voudrez bien appliquer les directives suivantes :**

Avant le match :

L'Arbitre récupère et vérifie les licences (même AS ou ESB, visas médicaux) et applique la réglementation si nécessaire.

1^{er} tour :

L'Arbitre se place au **tapis de Précision**. S'il est appelé au Combiné, il interrompt momentanément le Tir de Précision (à nombre de boules tirées égal). En effet, les interventions techniques en Combiné sont généralement très rapides.

2^{ème} et 4^{ème} tour :

L'Arbitre désigne 2 juges de ligne de chaque club qui officieront au tapis adverse. L'Arbitre se place entre les 2 jeux et observe le déroulement de l'épreuve.

Il n'y aura pas de « contre arbitrage » pour les décisions des juges de ligne concernant le tapis.

Par contre, si des passages de ligne manifestes ne sont pas signalés, l'Arbitre doit faire invalider les frappes correspondantes auprès des commissaires, immédiatement et pas en fin d'épreuve.

Le Président de la Commission d'Arbitrage

B. DUMOULIN

Copies aux Responsables des Clubs de N4 du CBD de l'Ardèche